



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 495-2024
CORRECTION

PRENEZ AVIS que l'avis public du 15 janvier 2025 concernant l'entrée en vigueur du *Règlement n° 495-2024 (Règlement décrétant une dépense de 643 632 \$ et un emprunt de 643 632 \$ pour le versement d'une quote-part à l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François dans le cadre de la réalisation du projet n° HPROG*-V1-EI001101-P230072)* est annulé.

Ce règlement n'entrera en vigueur que s'il est approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la Loi, auquel cas il fera l'objet d'un avis public à cet effet.

Fait à Windsor,
Ce 19 mars 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 19 mars 2025, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 19 mars 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier